
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME C • 2022

CONGRÈS DU CENTENAIRE 100 ANS D'HISTOIRE DE LA BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE RENNES 2-5 NOVEMBRE 2021

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

L'histoire rurale de la Bretagne depuis un siècle¹

Les campagnes regroupent la très grande majorité de la population bretonne durant l'Ancien Régime². Ces espaces ont très tôt retenu l'attention mais ont été inégalement étudiés, le plus souvent en partant de sous-ensembles régionaux. Les premières synthèses consacrées à l'histoire rurale, dues à Henri Sée³, restent souvent citées, même si Jean Gallet a pris le relais en 1992 dans un ouvrage destiné au grand public⁴. Depuis cette dernière date, aucun ouvrage consacré à la Bretagne historique n'a choisi de présenter les campagnes sur une aire géographique et une ère chronologique aussi vastes⁵.

Différents obstacles se présentent en travers du chemin des historiens. Les sources médiévales bretonnes sont peu nombreuses et peu diversifiées avant le xv^e siècle. Elles posent davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses, point souligné par

-
1. Cet article traite plus précisément de l'histoire des campagnes bretonnes du Moyen Âge à la veille de la Révolution.
 2. Les historiens estiment à 93 % le nombre des ruraux en Bretagne à la fin du Moyen Âge : KERHERVÉ, Jean, *L'État breton aux xiv^e et xv^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, Paris, Maloine, 1987, t. 2, p. 546-554 ; MINOIS, Georges, *Nouvelle histoire de la Bretagne*, Paris, Fayard, 1992, p. 351 ; GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans bretons du Moyen Âge à la Révolution*, Rennes, Éditions Ouest-France Université, 1992, p. 264-266.
 3. SÉE, Henri, *Étude sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge*, Rennes, Plihon et Hervé, 1896. *Id.*, *les classes rurales en Bretagne du xvi^e à la Révolution*, Paris, Giard et Brière, 1906.
 4. GALLET, Jean, *Seigneurs et paysans bretons...*, *op. cit.* D'autres synthèses ont porté sur des périodes chronologiques plus restreintes, comme le travail de Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin : LEGUAY, Jean-Pierre, MARTIN, Hervé, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale (1213-1532)*, Rennes, Éditions Ouest-France Université, 1997, 435 p.
 5. En 1994, à l'occasion de la tenue du premier congrès de l'Association d'histoire des sociétés rurales, Michel Nassiet s'est attaché à retracer les grandes problématiques de l'histoire rurale bretonne : NASSIET, Michel, « L'histoire rurale dans les *Annales de Bretagne* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 101, n° 11994, p. 23-59. En partant de l'époque moderne, cet historien insiste en particulier sur la pluralité des démarches, qui s'est accentuée à partir des années 1970, avant de céder la place à « une éclipse [...] dans l'Ouest, plus, et plus tôt qu'ailleurs » (p. 49).

Michel Nassiet⁶, expliquant en partie pourquoi les travaux consacrés aux campagnes du Moyen Âge n'ont guère connu de relectures entre les travaux des historiens de la fin du XIX^e siècle, tels Arthur de La Borderie⁷, Henri Sée⁸ ou encore Louis Rosenzweig⁹, et ceux de Jean Gallet dans les années 1980 pour le seul pays vannetais. Les sources de l'époque moderne sont plus nombreuses et variées, surtout pour le XVIII^e siècle. Jean Meyer a montré combien la propriété foncière noble au XVIII^e siècle est importante dans la province et s'accommode de modes de faire-valoir variés, dont elle tire la majorité de ses revenus¹⁰. Il met cependant en évidence une « réaction seigneuriale », qui rogne peu à peu les droits des paysans et contribue à affermir la position des membres du second ordre¹¹. Les sociétés savantes, comme la Société polymathique du Morbihan, la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, etc., ont impulsé et soutenu les études. Le mouvement s'est depuis poursuivi avec d'autres publications au rayonnement plus limité, qui consacrent quelques textes aux campagnes comme la Société des historiens du pays de Retz pour la Loire-Atlantique¹².

L'histoire rurale a connu un vif intérêt dans les décennies 1950-1980, avec de grandes thèses comme celles de Pierre Goubert sur le Beauvaisis¹³, d'Abel Poitrineau sur l'Auvergne¹⁴ ou d'Emmanuel Le Roy Ladurie sur le Languedoc¹⁵. La Bretagne est néanmoins restée à l'écart de cette vogue ruraliste. L'histoire rurale est en arrière-plan de certaines études *a priori* plutôt urbaines, à l'exemple de celle menée par

6. *Id.*, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne (XV^e-XVIII^e siècles)*, [1^{re} éd. 1993, Rennes, Société d'Histoire et d'archéologie en Bretagne, coll. « Archives historiques en Bretagne », n° 5, rééd. 1997], réédition Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 536 p., ici p. 56.

7. LA BORDERIE, Arthur de, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, Plihon-Hervé, 1889 ; *Id.*, « Le Quémener-Héboi et les seigneuries de la Roche-Moisan, des Fiefs-de-Léon et de Pontcallec », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 10, 1861, p. 372-387 ; POCQUET du HAUT-JUSSÉ, Barthélemy-Ambroise, *Histoire de Bretagne*, t. V, Rennes, Plihon et Hommay, 1913.

8. SÉE, Henri, « Études sur les classes rurales en Bretagne au Moyen Âge », *Annales de Bretagne*, t. 11, 1896, n° 3, p. 367-412 ; n° 4, p. 589-611 ; t. 12, 1896-1897, n° 1, p. 60-82 ; n° 2, p. 190-211.

9. La délimitation des contours des seigneuries est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les historiens, qui disposent de quelques outils comme par exemple : ROSENZWEIG, Louis, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, Paris, Imprimerie impériale, 1870, 317 p.

10. C'est notamment le cas du domaine congéable à l'ouest de la province.

11. MEYER, Jean, *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1^{re} éd. 1966, rééd. 1985.

12. La consultation du catalogue en ligne de la Société des historiens du pays de Retz, par exemple, permet de mieux s'en faire une idée.

13. GOUBERT, Pierre, *Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730. Contribution à l'histoire sociale de la France du XVII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1960, 653 p.

14. POITRINEAU, Abel, *La Vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII^e siècle (1726-1789)*, Paris, Presses universitaires de France, 1965, 783 p.

15. LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Les paysans de Languedoc*, Paris, SEVPEN, 1966, 1035 p.

Philippe Jarnoux qui se penche sur le fort intérêt de la bourgeoisie rennais pour les biens fonciers au XVIII^e siècle, symboles de sa réussite sociale et éléments de consolidation de sa fortune¹⁶. De même, l'historien canadien Timothy Le Goff a étudié à la fois la ville de Vannes au XVIII^e siècle et ses campagnes dans une thèse tardivement publiée en France, dans laquelle il mettait en avant la condition plutôt confortable des domaniers bas-bretons¹⁷.

Après une longue période de baisse d'intérêt pour l'histoire rurale, la création de l'Association d'histoire et sociétés rurales par Jean-Marc Moriceau en 1994, inaugurée par un congrès à Rennes, et de la revue du même nom a permis de redonner un nouveau souffle à ce champ d'étude, d'autant que de nouvelles thématiques ont émergé (environnement, écologie, paysages ruraux ou retour du loup) mettant les campagnes aux premières loges¹⁸. De même, les Journées internationales annuelles d'histoire rurale de Flaran¹⁹ (Gers) ont donné lieu à quelques communications sur la Bretagne aux époques médiévale et moderne. Dans les années 1990 et 2020, les campagnes bretonnes ont été l'objet de plusieurs thèses ou ouvrages²⁰ qui mettent l'accent tant sur les structures agraires avec la lande ou les productions textiles que sur les hommes et notamment les élites²¹.

16. JARNOUX, Philippe, *Les bourgeois et la terre. Fortune et stratégies foncières à Rennes au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

17. LE GOFF, Timothy, *Vannes et sa région : ville et campagne dans la France du XVIII^e siècle*, Loudéac, Salmon, 1989.

18. Certaines revues s'attachent à étudier les mondes ruraux dans leur complexité comme *Études rurales* (fondée en 1961) ou *Ruralia* (fondée en 1997). La création de la revue *Histoire et sociétés rurales* a de son côté permis de mettre en avant les spécificités des campagnes bretonnes. Citons ici : NASSIET, Michel, « La diffusion du blé noir en France à l'époque moderne », *Histoire et sociétés rurales*, n° 9, 1998, p. 191-204 ; LAGADEC, Yann, « Petite exploitation et innovation agricole au XIX^e siècle. L'exemple d'Olivier Le Diouren, paysan trégorrois », *ibid.*, n° 17, 2002, p. 187-217 ; JARNOUX, Philippe, « "Une espèce de petite république". Les privilèges d'une paroisse bretonne : Le Gâvre, XIII^e-XVIII^e siècles », *ibid.*, n° 18, 2002, p. 159-185 ; SCULLER, Sklaerenn, « Propriété et usages collectifs. L'exemple des marais de Redon au XVIII^e siècle », *ibid.*, n° 29, 2008, p. 41-71 ; TANGUY, Jean-François, « Une figure oubliée du monde rural : le garde particulier des châtelains de l'Ille-et-Vilaine sous la III^e République », *ibid.*, n° 44, 2015, p. 27-56 ; RABOT, Brice, « La gestion d'une seigneurie rurale en pays de Retz à la fin du Moyen Âge : la comptabilité de la Blanchardais », *ibid.*, n° 45, 2016, p. 69-114 ; *Id.*, « Communautés rurales et édifices seigneuriaux en Bretagne méridionale aux XIV^e et XV^e siècles », *ibid.*, n° 50, 2018, p. 77-108 ; *Id.*, « La condition paysanne en Bretagne méridionale aux XIV^e et XV^e siècles », *ibid.*, n° 53, 2020, p. 7-39.

19. Depuis 2016, le colloque a lieu à l'abbaye d'Arthous dans les Landes, mais les rencontres restent celles de Flaran.

20. Citons ici : GUÉGAN, Isabelle, *Rapports à la terre, conflits et hiérarchies sociales en Basse-Bretagne au XVIII^e siècle*, thèse de doctorat en histoire, dactyl., Brest, Université de Bretagne occidentale, 2018, 833 p. La consultation de la base de données Theses. fr permet de mieux saisir les lacunes de l'historiographie bretonne, comparée à d'autres régions françaises comme le Bassin parisien, par exemple.

21. Par exemple : RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales rurales en Bretagne méridionale (XIV^e-début XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes 2017, 418 p.

L'essentiel des sources disponibles pour les périodes les plus anciennes (XIII^e-XV^e siècles) concernent les aspects économiques. Il est nécessaire de croiser les approches et les méthodes en empruntant aux autres sciences humaines comme la géographie avec la démarche multi-scalaire pour appréhender les réalités rurales. En la matière, l'archéologie s'avère précieuse, même si les enseignements restent limités à des territoires précis, à l'occasion d'opérations ponctuelles, au gré des fouilles de sauvetage ou des fouilles préventives menées dans le cadre des grands aménagements comme les LGV par exemple. Des thèses comme celle d'Aurélien Reinbold, alliant fouilles sur le terrain et archives, permettent de mieux connaître les paysages agropastoraux dans le pays de Rennes²². Quelques chercheurs s'illustrent en mêlant les approches, tel Julien Bachelier²³ pour la Haute-Bretagne, mais leurs travaux n'ont guère inspiré d'autres historiens pour l'instant.

L'histoire moderne soulève quant à elle des questions spécifiques. L'abondance des sources – aveux, inventaires après décès, sources fiscales, archives notariales – permet d'avoir une vue moins impressionniste de la situation du paysan breton, même si là encore certains aspects comme les logiques familiales mériteraient d'être davantage explorés²⁴. Sans doute les difficultés de lecture des documents de la première modernité et leur relative rareté²⁵ ont-elles dissuadé les jeunes chercheurs de s'intéresser à cette période, si bien que dans les ouvrages de synthèse de l'histoire bretonne l'on s'intéresse surtout au XVIII^e siècle, trop souvent lu à l'aune des revendications portées dans les cahiers de doléances. Or, si l'utilisation de ces cahiers peut s'avérer pertinente pour mesurer les points précis où s'ancre la colère paysanne, ils ont trop souvent été considérés comme le témoignage d'une situation très dégradée, alors qu'il s'agit en réalité d'une « littérature de combat » comme l'ont souligné Jean Meyer, Jean Gallet, Alain Le Bloas²⁶. Dans la Bretagne « acconvenancée », les souhaits le plus souvent

22. REINBOLD, Aurélien, *Dynamiques de la végétation et structuration des paysages ruraux : étude interdisciplinaire des paysages agropastoraux dans les campagnes méridionales du nord de la Haute-Bretagne (X^e-XVI^e siècle)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, Université Rennes 2, 2017, 642 p.

23. BACHELIER, Julien, *Villes et villages de Haute-Bretagne. Les réseaux de peuplement (X^e-XIII^e siècle)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, Université Rennes 2, 2013, 955 p. Repris dans *Id.*, *Villes et villages de Haute-Bretagne (X^e-début XIV^e s.). Analyses morphologiques, Les dossiers du Centre régional archéologique d'Alet (CeRAA)*, n° AK, 2014.

24. Louis Élégoët a étudié l'histoire de sa famille qui vécut dans le Léon entre 1655 et 1920. Il s'attache tout particulièrement à raconter la vie de quatre de ses ascendants qui furent paysans-marchands de toile, paysan et juge de paix et enfin paysan et meunier, tout en soulignant la place que ces privilégiés du monde de la terre occupaient dans la société locale : ÉLÉGOËT, Louis, *Une famille de paysans. Onze générations de Bretons*, Brest, Le Télégramme, 2004, 301 p.

25. Dans son ouvrage consacré à l'époque moderne, Henri Sée cite de très nombreux exemples mais ceux-ci concernent plus souvent le XVIII^e siècle que le XVI^e siècle ! L'histoire des campagnes bretonnes pendant la première modernité reste à écrire.

26. MEYER, Jean, *La noblesse bretonne...*, *op. cit.* ; GALLET, Jean, « Le congément des domaniers dans le Trégor au XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LX, 1983,

formulés par les domaniers portent sur la propriété des « bois », la possibilité d'édifier sans l'accord du seigneur foncier et la conversion des tenues à domaine congéable en censives²⁷. Si dans sa thèse sur les cahiers de doléances, Philippe Grateau ne s'est pas attardé sur la question du domaine congéable, il a montré que les revendications des ruraux étaient nombreuses. Inspirés « des charges d'un bon citoyen de campagne », libelle qui a beaucoup circulé dans les campagnes de Haute-Bretagne, les habitants des paroisses rurales s'érigent contre les servitudes féodales : refus des corvées, de l'obligation de moudre ses grains au moulin du seigneur, volonté d'une imposition plus équitable entre tous les habitants, quel que soit leur rang²⁸.

Le caractère limité de cet article ne nous permettra pas d'aborder toutes les thématiques. Aussi, avons-nous opéré des choix, qui nous paraissent les plus représentatifs des tendances de la recherche historique et/ou des pistes qui demeurent à explorer aujourd'hui. Nous nous intéresserons successivement au cadre seigneurial dans lequel évoluaient tous les paysans bretons, puis aux paysages agricoles et enfin aux populations des campagnes.

La seigneurie, cadre de vie du paysan breton

Nulle terre sans seigneur

Contrairement à la France du sud, la Bretagne est régie par l'adage « nulle terre sans seigneur », sous-entendant qu'aucun alleu n'existe. La seigneurie laïque ou ecclésiastique est le cadre obligé des rapports entre propriétaire éminent et vassal paysan. Les travaux pionniers d'Arthur de La Borderie à la fin du XIX^e siècle ont établi une description de la géographie féodale et fourni des indications encore précieuses aujourd'hui pour délimiter les patrimoines et aires d'influence des grandes seigneuries, à l'instar des châtelainies. Ces dernières sont peu répandues en Bretagne méridionale – une dizaine pour le Vannetais et autant pour le Nantais – car les micro-seigneuries dominent (fig. 1). Jean Gallet distingue les sieuries des seigneuries²⁹. Les sieuries

p. 143-160 ; LE BLOAS, Alain, « La question du domaine congéable dans l'actuel département du Finistère à la veille de la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 331, 2003, p. 1-27.

27. GUÉGAN, Isabelle, « Culture paysanne et domaine congéable dans les cahiers de doléances bas-bretons » dans Frédéric BOUTOULLE, Stéphane GOMIS (dir.), *Cultures villageoises au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes des XXXVII^e Journées internationales d'histoire de Flaran, 9 et 10 octobre 2015*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2017, p. 247-263.

28. GRATEAU, Philippe, *Les cahiers de doléances : une relecture culturelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, 384 p.

29. GALLET, Jean, *La seigneurie bretonne (1450-1680) : l'exemple vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 81 ; NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté...*, *op. cit.*, p. 43-74.

Prenons l'exemple de la Bretagne méridionale, où les travaux consacrés aux seigneuries ont connu quelques renouvellements. L'on estime à environ 500 le nombre de seigneuries laïques et ecclésiastiques pour le comté de Nantes et à plus de 350 le nombre de seigneuries et sieuries dans le diocèse de Vannes au ^{xv}^e siècle³². Le foisonnement et la densité des structures seigneuriales constituent un maillon essentiel dans l'organisation du territoire. Elles forment un cadre d'autorité du niveau local au sous-ensemble avec les châtelainies et baronnies (fig. 1). Elles contribuent plus largement à orienter la mise en valeur agraire, avec des levées et des systèmes de redevances reposant sur des biens spécifiques.

Le duc détient de larges portions du territoire, comme l'a fort justement montré Jean Kerhervé³³, en se focalisant sur les structures administratives et les hommes chargés de mettre en valeur ce patrimoine. Les rapports entre seigneurs et tenanciers ne doivent néanmoins pas être réduits à des questions d'autorité. Des accommodements sont toujours possibles et les tenanciers s'emparent volontiers des fermes et autres responsabilités dans le cas de la vie rurale³⁴. Lors de l'union de la Bretagne à la France, à la suite du duc, le roi devient propriétaire d'un territoire très vaste comme l'a mis en évidence Jean-François Dreyer pour la Cornouaille³⁵ où la réformation du domaine royal, en 1538, conduit à la mise à jour des rentiers³⁶. Par le biais des apanages, le roi accorde de nombreuses terres aux membres de son entourage. Ainsi, au cours de son règne, Louis XIV concède à ses bâtards légitimés des apanages dont le vaste duché de Penthièvre échu au comte de Toulouse³⁷. Enfin, comment passer sous silence l'importance du domaine de certains grands féodaux à l'exemple de la famille de Rohan dont les terres s'étendent sur un vaste territoire du centre du diocèse de Vannes, le nord de la Cornouaille et la principauté de Léon³⁸.

32. GALLET, Jean, *La seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, p. 81.

33. KERHERVÉ, Jean, *L'État breton...*, *op. cit.* t. 2, p. 546-554.

34. Ne serait-ce qu'en prélevant une partie des redevances pour le compte des seigneurs, comme le laisse entrevoir l'indication « par la main de » dans les sources : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1566, B 1569, B 1817², B 2325, E 352, I E 217, I E 322, G 231, H 2, H 14, H 34.

35. DREYER, Jean-François, *Espaces et territoires ruraux en Cornouaille (xv^e-xvii^e siècles)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, Annie ANTOINE (dir.), Université Rennes 2, 2013 ; *Id.*, « Forêt et landes en Cornouaille au début du xvi^e siècle : des territoires incultes exploités », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCIV, 2016, p. 393-415.

36. KERHERVÉ, Jean, PERÈS, Anne-Françoise, TANGUY, Bernard, *Les biens de la couronne dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan d'après le rentier de 1544*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1984, 317 p.

37. DUMAS, Jean, *Les Bourbon-Penthièvre (1678-1793) : une nébuleuse aristocratique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

38. HALGOUËT, Hervé du, *Contribution à l'étude du régime seigneurial dans l'ancienne France. I : La vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc/Paris, R. Prudhomme/Honoré Champion, 1921, 204 p. ; réédition sous le titre : *Pontivy, Rohan et leurs environs*, Paris, Res Universis, coll. « Monographies des villes et villages de France », 1992, 785 p. ; *Id.*, *Contribution à l'étude du régime seigneurial dans l'ancienne France. II. Le duché de Rohan et ses seigneurs accompagné d'une carte*

Les différents modes de faire valoir bretons

La diversité des modes de faire valoir ou plus précisément de systèmes d'amodiation des terres en Bretagne a particulièrement retenu l'attention des historiens et historiens du droit. L'idée était de mieux comprendre l'organisation des territoires et les relations entretenues entre seigneurs et paysans. Quelques études ont repris ces questions en partant du volet fiscal, avec les registres de vingtième³⁹, pour « reconstituer les structures foncières » et « présenter un outil de travail à associer à d'autres recherches⁴⁰ ». De tels exemples restent rares et limités. Dans une thèse de l'École des chartes soutenue en 1930, Jeanne Laurent s'est penchée sur la quévaise. Rencontrée uniquement sur les terres de seigneuries ecclésiastiques – cisterciens et templiers –, dans les diocèses de Léon et de Tréguier, avec quelques éléments en périphérie (Cornouaille morbihannaise), la quévaise désigne un mode de concession à perpétuité de la terre avec partage des droits entre un propriétaire foncier et un exploitant, le quévaisier⁴¹. Le propriétaire foncier conserve la propriété du sol ainsi que les futaies et perçoit une redevance du quévaisier, qui possède, quant à lui, un droit complet et exclusif sur les édifices et les « superficies ». Autres spécificités de la quévaise, le juveigneur⁴² hérite de la tenue de ses parents et, en cas d'absence d'héritier « né de loyal mariage », celle-ci revient au seigneur foncier (deshérence). Récemment, à partir du cas de Lanvellec, Yves Léon a mis en évidence le fait que les interdits ne sont plus respectés au XVIII^e siècle. Certains quévaisiers, contrairement à l'usage, possèdent plusieurs tenues⁴³. Les conflits sont nombreux entre seigneurs fonciers et quévaisiers du fait des remises en cause. Bien des questions demeurent en suspens et mériteraient un examen approfondi de la part des historiens sur des aires plus larges et une durée plus longue que celles abordées par Jeanne Laurent. Faute de sources écrites, l'on ne peut dater avec précision l'apparition de la quévaise ainsi que le processus de formation des tenues soumises à cet usage. L'archéologie et le droit pourraient être sollicités pour compléter les sources archivistiques (rares à l'époque médiévale) et permettraient de vérifier sur le terrain l'extension progressive des tenues quévaisières.

et de notices sur les principales seigneuries du fief, Saint-Brieuc-Paris, René Prud'homme/Édouard Champion, 1925, 308 p.

39. HAMON, Thierry, « L'exploitation des terres en droit coutumier breton », dans Christian DUGAS de LA BOISSONY (dir.), *Terre, forêt et droit. Actes des journées internationales d'histoire du droit. Nancy, 12-15 juin 2002*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2006, p. 273-318

40. COCAUD, Martine, LECOQ, C., « La propriété foncière dans l'évêché de Rennes au XVIII^e siècle : un essai d'analyse cartographique », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 101, n° 2, 1994, p. 103-140, en particulier les cartes p. 123-140.

41. LAURENT, Jeanne, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle, la quévaise*, Paris, SEVPEN, 1972.

42. Par ce terme, les sources désignent le « dernier-né d'une famille, devant hériter de la tenure paternelle » (*Larousse*).

43. LÉON, Yves, « Les quévaisiers de Lanvellec à la fin du XVIII^e siècle. Leur place dans la société paroissiale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 126, n° 1, 2019, p. 163-179.

Les relations des paysans avec les seigneurs restent elles aussi à éclairer. Le XVIII^e siècle semble être une période de fortes turbulences marquée par la volonté des quévailleurs d'obtenir le statut envié de tenanciers de censives. Les domaines congéables se retrouvent quant à eux aussi bien dans les seigneuries laïques qu'ecclésiastiques. Toutefois, les tenues convenancières soumises à l'usement de Rohan présentent quelques similitudes avec la quévaise : ainsi la tenue y revient également au plus jeune des enfants et, en cas d'absence de descendants directs, le seigneur foncier peut lui-aussi récupérer la tenue en vertu du droit de déshérence⁴⁴.

Autre système d'amodiation des terres spécifique à la Bretagne et plus particulièrement à la Basse-Bretagne⁴⁵, le domaine congéable a fait l'objet de nombreux travaux et nous ne reviendrons pas ici sur les thèses de droit du XIX^e siècle⁴⁶ qui ont accompagné les évolutions juridiques du système convenancier. Les conventions se développent aux limites de différents usements à la fin du XIV^e siècle, à l'issue de la guerre de Succession, à la charnière du Broërech, du Trégor et Goëlle, de la Cornouaille et du Rohan. Les localisations des premiers domaines posent question : quelle est la part prise par les seigneurs dans les initiatives ? Pour quelles raisons les paysans ont-ils accepté de prendre à ferme des exploitations grevées de charges plus lourdes que les censives : rentes de plusieurs dizaines de sous annuelles, pour neuf ans en général, corvées et prestations en nature ? Selon Jean Gallet, ce type de tenues semble plutôt favorable aux paysans qui sont pleinement propriétaires de leurs édifices et « superficies », concession qui peut justifier que la rente convenancière soit plus importante qu'un simple cens. Les historiens se heurtent à un obstacle redoutable avant l'époque moderne : une poignée de baux seulement nous sont parvenus pour le XV^e siècle : moins de 10 pour le Vannetais, par exemple. Cela limite les conclusions. Les travaux ont davantage porté sur l'époque moderne, avec des sources et des indications plus nombreuses⁴⁷. Les baux congéables médiévaux passent sous silence des aspects majeurs : quelles étaient les obligations des preneurs en matière d'améliorations à apporter aux biens ou « superficies » ? *Quid* des bois et autres arbres dont les hommes peuvent tirer des ressources avec les émondes ? Quelle latitude les paysans avaient-ils en vertu de l'absence de prescriptions par écrit : tout ce qui n'est pas mis par écrit n'est pas interdit... Autant de questions sans réponse pour la fin du Moyen Âge.

Alors que la coutume de Bretagne dans ses différentes éditions reste muette sur le droit en vigueur dans les domaines congéables, les modernistes ont la chance de

44. LE GUÉVEL, Maurice, *Commentaire sur l'usement de Rohan*, Rennes, Veuve Vatar, 1786.

45. À l'exception du Léon.

46. Par exemple, AULANIER, Antoine, *Traité du domaine congéable*, Saint-Brieuc, Guyon frères, 1847 ; SOUDRY, J., *Le bail à domaine congéable de la loi du 6 août 1791 à la loi du 8 février 1897*, Rennes, Simon, 1899.

47. Sur ce sujet plus précisément, voir : RABOT, Brice, « Les conventions ou domaines congéables en pays vannetais au tournant de la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles) », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CXLV, 2019, p. 176-177.

disposer d'ouvrages de juristes des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles qui ont commenté les différents usements, à l'exemple de Julien Furic et Girard pour la Cornouaille⁴⁸, Le Guével pour le Rohan⁴⁹ et Baudouin de Maison-Blanche pour le Trégor⁵⁰. Le recours plus important à l'écrit permet de disposer de nombreuses baillées à domaine congéable à partir de la fin du ^{xvii}^e siècle. Celles-ci indiquent précisément les obligations imposées au convenancier, suivies du montant de la rente convenancière. En matière de bois fonciers, les convenanciers n'ont droit qu'aux émondes, ce qui donne lieu à de nombreux conflits. Une jurisprudence plus restrictive à partir du second tiers du ^{xvii}^e siècle les prive de la propriété des châtaigniers et les contraint à préciser dans les déclarations au foncier tous les arbres présents sur leur tenue⁵¹. La question des édifices est l'objet de nombreuses contestations dans les cahiers de doléances : il est reproché au domaine congéable d'être trop sévère envers les domaniers et de ne pas leur permettre de bâtir de maisons décentes, ni même de pouvoir disposer de bâtiments agricoles pour stocker dans de bonnes conditions les productions. Les aveux rendus au seigneur foncier ou les procès-verbaux de prisage et mesurage établis avant le congément d'un domanier, qui décrivent par le menu toutes les améliorations apportées par celui-ci, rendent compte d'une réalité plus complexe que celle exprimée dans les cahiers de doléances. Dans la Bretagne intérieure, où les enquêtes sur le terrain de l'Inventaire ont été assez précoces – cantons de Le Faouët, Gourin, Carhaix⁵² –, les bâtiments alors encore en élévation montrent que certains paysans vivaient au contraire dans des maisons plutôt cossues, point de vue repris par Jean Le Tallec en se fondant sur l'étude de quelques maisons de la région de Corlay-Gouarec⁵³. Julien Fanen insiste lui aussi sur ce point, tout en soulignant le poids des influences, au carrefour de différents usements.

48. FURIC, Julien, *L'usement du domaine congéable de l'évesché et comté de Cornouaille*, 1644 ; GIRARD, Guillaume Jacques, *Traité des usements ruraux de Basse-Bretagne*, Quimper, Marin Blot, 1774.

49. Cet usement présente quelques similitudes avec la quévaise telles que la juveigneurie et la déshérence en l'absence d'héritier direct : LE GUÉVEL, Maurice, *Commentaire...*, *op. cit.*

50. BEAUDOUIN de MAISON-BLANCHE, Jean-Marie, *Institutions convenancières ou traité raisonné des domaines congéables et spécialement à l'usage de Tréguier et Goëlo*, Saint-Brieuc, Mahé, 1776.

51. GUÉGAN, Isabelle, « Les bois de la discorde. Domaine congéable et bois fonciers en Basse-Bretagne au ^{xviii}^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. XCIV, 2016, p. 417-439.

52. Inventaire des monuments et des richesses artistiques de la France, *Finistère, Canton de Carhaix-Plouguer*, Paris, Imprimerie nationale, 1969 ; *Id.*, *Morbihan. Cantons du Faouët et de Gourin*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.

53. LE TALLEC, Jean, *La vie paysanne en Bretagne centrale sous l'Ancien Régime*, Spézet, Coop Breizh, 1996 ; FANEN, Julien, *Le domaine congéable dans la seigneurie de Corlay, carrefour de plusieurs usances (xvi^e-xviii^e siècle)*, dactyl., mémoire de master d'histoire du droit, Université Rennes 1, 2010, publié dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, 2010, t. 139, p. 401-504.

L'avancée majeure en matière d'étude des domaines congéables est due à Jean Gallet. Dans les années 1980, à rebours de l'idée que ce type de contrat était peu favorable au paysan puisqu'il risquait à tout moment d'être congédié de sa tenue, il a montré que les convenanciers pouvaient rester longtemps dans la même tenue et que nombre de congéments avaient lieu dans le cadre de la famille ou de la consortie. Ces expulsions résultent parfois d'un arrangement entre frères et sœurs ou consorts et permettent de régler à l'amiable les successions, limitant l'effet « épée de Damoclès » qui pesait sur les convenanciers qui, selon une lecture trop rapide de l'usement, pouvaient être congédiés de leur tenue selon le bon vouloir de leur seigneur foncier. Par ailleurs, J. Gallet a montré que dans près de 90 % des cas le seigneur foncier concède son droit de congément à un tiers, appelé subrogé, qui effectue le congément à sa place. Dans la majorité des cas, le demandeur en congément est un paysan, même si ce type de tenue semble aussi intéresser les bourgeois enrichis, spéculant sur la possibilité de sous-louer les édifices et « superficies » et de réclamer ainsi un fermage important⁵⁴. Ce phénomène a également été mis en évidence dans le mémoire de maîtrise de Philippe Le Roscouët consacré aux paroisses proches de Lorient. La richesse du fonds d'archives exploré a permis d'affiner et de préciser l'analyse de Jean Gallet quant au fonctionnement du domaine congéable. L'auteur démontre avec brio que le congément des domaniers était une activité lucrative pour une multitude d'hommes de loi attirés par le profit des prises à la fin de congément⁵⁵. Tim Le Goff parvient aux mêmes conclusions pour une large région du pays vannetais soumise à l'usement de Broërech, mettant en avant la stabilité des domaines congéables⁵⁶. Si François Le Lay a montré l'évolution du domaine congéable sous la seigneurie de Coëtanfao à Séglien, paroisse soumise à l'usement de Rohan, et mis en évidence la rareté des congéments, il a cependant délaissé l'étude de la déshérence et de la juveigneurie⁵⁷. Difficiles à appréhender car elles nécessitent de manier des sources variées (vingtième, minutes notariales, centième denier, registres de baptêmes, mariages et sépultures) et de constituer d'importantes bases de données de familles de domaniers d'une ou plusieurs paroisses soumises à l'usement de Rohan, la juveigneurie et la déshérence n'ont été étudiées que dans le cadre de la paroisse de Séglien par Hélène Le Palmer. Celle-ci a reconstitué les évolutions patrimoniales de deux familles de convenanciers, les Le Fouillé et Guillemot de 1750 à 1850, soit d'une période où l'usement est encore en vigueur

54. GALLET, Jean, « Le congément des domaniers dans le Trégor... », art. cité, p. 143-160 ; *Id.*, « Le congément des domaniers en Cornouaille au XVIII^e siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 90, n° 3, 1983, p. 451-466.

55. LE ROSCOUËT, Philippe, *Le domaine congéable aux portes de Lorient : solidarités et tensions paysannes dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, dactyl., mémoire de maîtrise, Université Rennes 2, 1992.

56. LE GOFF, Timothée, *Vannes...*, *op. cit.* p. 156, 185-186.

57. LE LAY, François, *Le paysan et sa terre sous la seigneurie de Coëtanfao, paroisse de Séglien au XVIII^e siècle*, Vannes, Lafolye, 1911, 126 p.

et d'une autre où celui-ci a été aboli au profit d'un régime commun à tous les domaniers, mettant ainsi en évidence les stratégies menées par les familles pour conserver leur patrimoine foncier⁵⁸.

À la suite des recherches entreprises par Annie Antoine pour le Maine⁵⁹, le métayage est aujourd'hui réinterrogé par les historiens. Les derniers travaux mettent fin à « la légende noire » qui lui était associée⁶⁰. Difficile à saisir dans les aveux et les minus qui recensent les censives et les autres concessions octroyées en faveur des paysans, les métairies restent dans la pénombre pour le Moyen Âge. Tout juste peut-on distinguer, d'après les travaux de J. Gallet et B. Rabot, l'existence de quelques métairies au détour des registres de comptes, qui demeurent cantonnées à quelques seigneuries seulement : Blanchardais et Huguetières pour le Sud-Loire, Ancenis et Belligné à la frontière de l'Anjou ; vicomté de Largouët et de Rochefort pour le Vannetais, etc.⁶¹ *A priori* moins favorable que le fermage – le preneur doit partager ses récoltes avec son propriétaire foncier –, le métayage a cependant permis le développement de l'agriculture en Haute-Bretagne et favorisé la fortune des paysans à la tête de belles borderies⁶². Prenant l'exemple d'une métairie située dans la paroisse de Piré, dans le bassin de Rennes, Théotiste Jamaux-Gohier souligne que le métayer verse un fermage de 170 livres au bailleur en plus de la moitié des denrées agricoles produites sur la ferme (seigle, avoine, blé noir) ainsi que des chapons, poulets et du beurre tandis que la moitié des semences sont fournies par le propriétaire. Ce système ne lui semble pas défavorable car, à la différence d'un fermier ou domanier par exemple, en cas de mauvaises récoltes, le métayer ne verse que la moitié de la production agricole alors que d'autres systèmes de location dont la rente est établie dans le bail contraignent le paysan à verser une quantité identique chaque année que la récolte ait été bonne ou mauvaise⁶³.

Selon Roger Grand, le complant trouve son origine au ix^e siècle et a permis le développement de la vigne dans le comté de Nantes. Le complanteur (ou vigneron)

58. LE PALMER, Hélène, *La famille Le Fouillé-Guillemot. Paysans laboureurs du centre Bretagne, 1750-1850*, dactyl., maîtrise d'histoire, Université Rennes 2, 1999.

59. ANTOINE, Annie, *Fiefs et villages du Bas-Maine au xviii^e siècle*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 1994.

60. *Id.*, « La légende noire du métayage dans l'Ouest de la France (xviii^e-xix^e siècles) », dans Gérard BÉAUR, Mathieu ARNOUX, Anne VARET-VITU (dir.), *Exploiter la terre. Les contrats agraires de l'Antiquité à nos jours. Actes du colloque de Caen (10-13 septembre 1997)*, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2003, p. 457-470.

61. GALLET, Jean, *La seigneurie bretonne...*, *op. cit.*, 1983, p. 79-81, 186 ; RABOT, Brice, « Le développement des métairies dans le comté de Nantes à la fin du Moyen Âge (xiv^e-xv^e-s) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 124, n° 1, 2017, p. 31-58.

62. *Id.*, *ibid.*, p. 44-51.

63. JAMAUX-GOHER, Théotiste, « Les métayers du sud est du bassin de Rennes de 1750 à 1900 », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIII, 2005, p. 235-258.

a la jouissance perpétuelle du vignoble tant que la vigne subsiste en bon état mais le propriétaire garde la propriété du fonds et reçoit chaque année une part de la production de la vendange (généralement un quart)⁶⁴. En Bretagne, durant l'époque moderne, les complants se rencontrent uniquement dans le comté de Nantes. Étudiés en 1970 par Alain Guibert dans un mémoire universitaire⁶⁵ resté inédit, les complants se concentrent particulièrement au sud de la Loire, dans des territoires jadis placés sous la domination du Poitou, où ils ont largement pris leur essor entre les x^e et xi^e siècles⁶⁶.

Les structures de longue durée ont été abordées dans les travaux historiques mais aussi en géographie : Jean Renard, pour les campagnes du Nantais, a tenté de distinguer les structures agraires existant dès le Moyen Âge de celles de l'époque moderne, en se penchant sur les traces laissées dans le paysage, tel que l'on peut l'observer aujourd'hui⁶⁷. Les travaux récents ont confirmé ces pistes : les métairies dominent dans la partie méridionale du comté de Nantes, tandis que la petite propriété domine la rive nord (ou droite) de la Loire.

Les structures seigneuriales et agraires sont très complexes et n'obéissent pas à des schémas intangibles⁶⁸. Les métairies dominent, par exemple, dans les régions de marche, en contacts étroits avec les évolutions/recompositions observées dans le Poitou-Gâtine du docteur Merle⁶⁹ – ainsi qu'en Anjou, avec la reconstruction qui suivit la guerre de Cent Ans (1337-1453)⁷⁰. Même si ces aspects ont peu retenu l'attention des historiens depuis les années 1980, il convient ici d'évoquer les travaux dirigés par Jean-Luc Sarrazin avec les études de cas seigneuriales et l'édition, dans le cadre des mémoires de maîtrise, de corpus de sources. Ces études⁷¹ demeurent néanmoins limitées d'un point de vue géographique et des questionnements : elles

64. GRAND, Roger, *Le contrat de complant depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1917.

65. GUIBERT, Alain, *Étude sur la vigne dans le comté nantais au Moyen Âge*, dactyl., mémoire de diplôme d'études supérieures (DES), Université de Nantes, 1970, 82 p.

66. FOUGEROUX, Ernest du, « Question de droit historique : la vigne à complant en Poitou et en Bretagne », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 15, 1864, p. 283 ; DION, Roger, *Histoire de la vigne et du vin en France, des origines au XIX^e siècle*, réimpr. Paris, Flammarion, 1991 (1^{re} éd. 1959).

67. RENARD, Jean, *Les campagnes nantaises : un demi-siècle de révolutions sociales et paysagères, 1960-2010*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 47-50.

68. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*

69. MERLE, Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1958.

70. LE MENÉ, Michel, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (1350-1530). Étude économique*, Nantes, Cid éditions, 1982, p. 188-189, 213, 220-221.

71. Nous renvoyons le lecteur à la liste des publications insérées dans LAGET, Frédérique, JOSSEAND, Philippe, RABOT, Brice (dir.), *Entre horizons terrestres et marins. Les espaces et campagnes littoraux de l'Ouest Atlantique. Mélanges offerts à Jean-Luc Sarrazin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, p. 13-19.

brossent davantage un portrait des sources disponibles qu'un état des patrimoines seigneuriaux. Des pistes ont été ouvertes, qu'il s'agit de reprendre et d'approfondir en étendant les investigations à des espaces régionaux ou subrégionaux.

Le paysage rural de la Bretagne

Le bocage et la présence de vastes étendues de landes caractérisent le paysage rural breton aux époques médiévales et modernes. Ces spécificités n'ont cependant pas entravé le développement de l'agriculture dans la province.

Les communs et la lande

Alors qu'il parcourt les campagnes bretonnes à la veille de la Révolution et imprégné des idées des physiocrates, l'agronome anglais Arthur Young⁷² considère qu'une terre non emblavée n'a qu'une très faible utilité. Les membres de la Société royale d'agriculture de Bretagne étudiée par Catherine Dumas⁷³ ne prêtent, eux aussi, d'intérêt qu'aux « bleds » et, dans une moindre mesure, aux prairies permanentes et plantes légumineuses (luzerne, sainfoin), afin d'encourager l'élevage et procurer un fumier en plus grande quantité. Ils n'ont pas saisi que les paysans bretons tirent profit d'une terre réputée ingrate par leur ingéniosité et leur travail. Or, une vision trop superficielle des campagnes bretonnes ne permet pas de comprendre la rationalité d'un tel système, d'autant que tous les espaces en landes ne relèvent pas du même statut⁷⁴. Alors que certaines landes font l'objet d'une appropriation privée par les paysans, d'autres, les communs, sont des espaces laissés par les seigneurs aux habitants des campagnes, où ces derniers peuvent prélever du petit bois, des ajoncs ou genêts pour engraisser leurs terres, y faire pâturer leurs bestiaux comme l'ont montré Daniel Pichot⁷⁵, Annie

72. YOUNG, Arthur, *Voyage en France en 1787, 1788, 1789*, éd. Henri SÉE, Paris, Colin, 1931.

73. DUMAS, Catherine, *Aux origines du paysage agraire breton contemporain : les aspirations, les principes et les ressources de la Société d'agriculture, de commerce et des arts de Bretagne (1757-1770)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, Daniel LE COUÉDIC (dir.), Université de Bretagne occidentale, Brest, 2003 ; EAD., « La Société d'agriculture de Bretagne ou le paysage saisi par l'économie et la politique », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXVIII, 2000, p. 247-259.

74. ANTOINE, Annie, « Common land use in the Coutume de Bretagne from the fifteenth to the eighteenth centuries », dans Gérard BÉAUR (dir.), *Property Rights, Land Markets and Economic Growth in the European Countryside (Thirteenth-Twentieth Centuries)*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 71-86.

75. PICHOT, Daniel, « L'herbe et les hommes : les prés dans l'ouest de la France (XI^e-XIV^e siècle) », dans François BRUMONT (éd.), *Prés et pâtures en Europe occidentale, Actes des XXXIX^e Journées internationales d'histoire de Flaran (15-16 septembre 2006)*, Presses universitaires du Midi, Toulouse, 2008, 296 p., ici p. 45-64.

Antoine⁷⁶ ou Philippe Jarnoux⁷⁷. Ces espaces sont indispensables aux bons équilibres des communautés rurales, notamment pour les plus pauvres.

Les landes, qui occupent parfois la moitié de la superficie d'une tenue dans certaines des subdélégations bretonnes et qu'on a trop souvent présenté comme des incultes, ont un rôle particulier en guise de fertilisant : l'ajonc y est semé et cultivé, avant de servir de litière aux animaux ou d'être mis à pourrir dans les cours de fermes ou les chemins creux. Dans tous les cas, il sert à faire du fumier et est répandu sur les terres emblavées. Les animaux sont trop peu nombreux pour fumer les terres correctement et il faut en passer par ces expédients que sont les landes. Ajoutons que l'ajonc broyé peut entrer dans l'alimentation des bêtes, notamment bovins et chevaux. Dans les tenues, les landes sont défrichées tous les trente ou quarante ans. Après écobuage, elles reçoivent des emblavures pendant trois ou quatre ans, avant de repartir en landes pour une longue durée⁷⁸. Si les qualités pédologiques du sol breton ne permettent pas des rendements très élevés, la Bretagne, malgré ou grâce à ses landes, a cependant réussi à être autosuffisante et même exportatrice de « bleds », dès la fin du Moyen Âge au moins⁷⁹.

Les équilibres ne sont nullement figés. Au XVIII^e siècle, en vertu du droit de triage, les seigneurs remettent en cause la possibilité pour les paysans de disposer comme bon leur semble des communs ainsi que l'ont montré jadis Pierre Lefeuvre et plus récemment, au plan national, Nadine Vivier⁸⁰. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les afféagements de terres vaines et vagues encouragés par la monarchie entraînent un raidissement des relations et des contestations plus vives. Si les afféagements⁸¹ ont été nombreux par endroits et si les propriétaires ont pu bénéficier de dégrèvements d'impôts⁸², la lande a semble-t-il peu reculé. Les efforts pour convertir une lande en

76. ANTOINE, Annie, « La fabrication de l'inculte. Landes et friches en Bretagne avant la modernisation agricole du XIX^e siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIX, 2001.

77. JARNOUX, Philippe (dir.), *La lande. Un paysage au gré des hommes. Actes du colloque international de Châteaulin, 15-17 février 2007*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2008.

78. BEAULIEU, François de, POUÉDRAS, Lucien, *La mémoire des landes en Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2014.

79. TOUCHARD, Henri, *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, Les belles lettres, 1967, 455 p.

80. LEFEUVRE, Pierre, *Les communs en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime (1667-1789) : étude d'histoire du droit avec des pièces justificatives*, Rennes, Oberthur, 1907, 179 p. ; VIVIER, Nadine, *Propriété collective et identité communale : les biens communaux en France, 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

81. « Action de donner à fêage, c'est-à-dire de concéder des parties du domaine seigneurial (en général des terres en friche) moyennant une redevance en grains ou en argent » : CABOURDIN, Guy, VIARD, Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Colin, 1990, p. 6.

82. DEBORDÈS, Séverine, « Domaine congéable et défrichement dans le Trégor à la fin de l'Ancien Régime (1768-1790) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIX, 2001, p. 183-204.

terre « chaude » (*i.e.* terre régulièrement labourée) sont très importants et onéreux. Ils doivent être renouvelés régulièrement. Au bout de quelques tentatives, certains afféagistes se rendent compte des difficultés et des rendements médiocres tirés de la lande, qui retourne à cet état.

Le bocage

S'il a été mis à mal par la modernisation des campagnes à l'époque contemporaine et notamment par le remembrement des années 1960-1970, le bocage reste un élément déterminant du paysage breton où les parcelles de terre sont cernées de haies ou de talus. Les recherches des archéologues et des historiens ont permis depuis une vingtaine d'années de mieux connaître l'histoire du bocage et le colloque tenu à Rennes en 2004 a posé de solides jalons qui permettent d'affirmer que son histoire est celle d'une implantation et d'une densification progressives depuis les ^{xiv^e} et ^{xv^e} siècles jusqu'au milieu du ^{xix^e} siècle. Selon Daniel Pichot, les sources médiévales sont très discrètes sur la présence du bocage en Bretagne et celui-ci n'apparaît qu'à la toute fin de la période. Dans le cartulaire de Redon, nombre de terres sont limitées par des pierres fichées dans le sol et la *Très ancienne coutume de Bretagne* au début du ^{xiv^e} siècle accorde une place importante aux bornes comme attestation de propriété⁸³. Les talus semblent d'abord avoir délimité les terres des puissants qu'il s'agisse d'abbayes, prieurés ou de mottes et résidences laïques auprès des réserves ou métairies seigneuriales. La *Très Ancienne Coutume* indique que les terres cultivées à l'intérieur des espaces de pacage constituent des enclaves qui ne sont pas nécessairement closes. La coutume de 1580 stipule, quant à elle, que chaque particulier peut « hayer » sa terre comme il l'entend et l'article 405 autorise à mettre les terres « en defens » (*i.e.* les interdire au bétail) ce qui, selon Annie Antoine, « permet d'imaginer que toutes les terres ne sont pas closes⁸⁴ ». La comparaison des deux versions successives (1380 et 1580) de la coutume permet donc d'affirmer que le bocage est l'objet d'une construction progressive au cours de l'époque moderne et s'accompagne d'une régression simultanée de la place accordée à l'utilisation collective. Annie Antoine en conclut que la haie sert d'abord à protéger les cultures et non pas à interdire la divagation des animaux. Elle s'interroge sur les finalités qui ont présidé à l'installation de haies bocagères et défend l'idée que le bocage correspond à une spécialisation précoce des systèmes agricoles vers l'élevage bovin et non pas à une volonté des paysans ou propriétaires de se procurer du bois de chauffage.

83. PICHOT, Daniel, « Paysage et société féodale dans l'Ouest de la France », dans ANNIE ANTOINE, DOMINIQUE MARGUERIE (dir.), *op. cit.*, p. 268.

84. ANTOINE, Annie, « D'un espace ouvert à un espace poreux. Bocage et élevage dans la France de l'Ouest du Moyen Âge au début du ^{xix^e} siècle », dans ANNIE ANTOINE, DOMINIQUE MARGUERIE (dir.), *Bocages.*, *op. cit.*, p. 189.

Labourages et pâturages...

Les travaux récents ont du reste montré que la « tyrannie des *bleds* » n'existait pas en Bretagne : à côté des céréales, les paysans accordent une grande place à l'élevage. Si toutes les céréales sont cultivées en Bretagne, le froment occupe une place importante notamment dans les régions où les terres peuvent être enrichies par du goémon⁸⁵. Il est la céréale d'exportation par excellence, les paysans se contentant de pain de seigle. La diversité des « bleds » s'accroît à partir du ^{xv}^e siècle avec l'introduction du blé noir dans les assolements. Semée après les dernières gelées, cette polygonacée aux rendements élevés s'est bien adaptée aux sols et au climat breton⁸⁶ et entraîne une expansion des surfaces de terres consacrées aux « bleds ». Consommé sous forme de crêpes ou bouillies, le sarrasin améliore l'alimentation bretonne et favorise l'expansion démographique du ^{xvi}^e siècle comme l'ont montré Michel Nassiet⁸⁷ et Alain-Gilles Chaussat⁸⁸.

De nombreuses questions restent en suspens. L'on aimerait connaître, par exemple, les quantités de grains récoltés, les rapports entre récoltes et redevances seigneuriales. Les redevances partiaires⁸⁹ demeurent très limitées pour la Bretagne méridionale à la fin du Moyen Âge, et sont cantonnées aux espaces ouverts sur l'extérieur – marches, littoral – ou proches des axes de communication – rivières et fleuves. L'on aimerait également connaître les rendements, ce qui est parfaitement impossible pour le Moyen Âge, avec une autre question redoutable : celle des superficies. L'on ne dispose pas d'équivalence en système métrique⁹⁰ ni de présentations claires dans les aveux, très allusifs sur ce point. Tous ces obstacles entravent la recherche. Il faut donc recentrer les propos sur des ensembles subrégionaux, comme la Haute-Bretagne par exemple,

85. CHARPENTIER, Emmanuelle, « La gestion d'une ressource maritime : le goémon en Bretagne (fin ^{xvii}^e-^{xviii}^e siècle) », *Revue d'histoire maritime*, 2018, p. 17-35.

86. Notamment au centre de la Bretagne, où les terres étaient souvent trop ingrates pour obtenir des rendements élevés de froment, comme on peut l'observer sur les cartes permises par le mémoire de l'intendant Des Gallois de La Tour : LEMAITRE, Alain J., *La misère dans l'abondance en Bretagne au ^{xviii}^e siècle. Le mémoire de l'intendant Jean-Baptiste Des Gallois de la Tour (1733)*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1999.

87. NASSIET, Michel, « La diffusion du blé noir... », art. cité.

88. CHAUSSAT, Alain-Gilles, *Les populations du Massif armoricain au crible du sarrasin. Étude d'un marqueur culturel du bocage normand (^{xvi}^e-^{xx}^e siècles)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire de l'art et archéologie, Université de Caen, 2017. Si cette thèse porte essentiellement sur la Normandie, l'auteur effectue de nombreuses comparaisons avec la Bretagne.

89. Autre nom donné aux redevances à parts de fruits, RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 122-136 ; *Id.*, « Les redevances à part de fruits en pays de Retz aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles », *Bulletin de la Société des historiens du pays de Retz*, n° 33, 2020, p. 21-34.

90. Les seules équivalences disponibles datent de la veille de la révolution et sont limitées au comté de Nantes : DEMOLON, *Manuel décimal de l'arpenteur*, Nantes, Imprimerie P. F. Hérault, 1802 ; RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 65-73.

où les études restent à mener. Les sources de l'époque moderne laissent moins de place à l'approximatif. Dans leurs déclarations pour le vingtième, les paysans doivent indiquer la quantité de *bleds* produits sur leurs terres chaudes, mais ces estimations sont peu fiables pour mesurer la productivité des terres au milieu du XVIII^e siècle et ne tiennent pas compte des parcelles récemment écobuées, temporairement en culture, pas plus d'ailleurs que celles des denrées diverses produites dans les courtils⁹¹. Ces sources (rentes, dîmes) ont encore été trop peu mises à profit par les chercheurs. L'on se réfère souvent aux travaux de Jean Letaconnoux sur les subsistances en Bretagne⁹², même si de nombreux chercheurs ont montré que le commerce des ports bretons était orienté en priorité vers l'exportation de grains vers les autres provinces ou l'étranger. Ne serait-il pas possible à partir des sources provenant des grands décimateurs de mesurer une amélioration des rendements⁹³ ?

Si les céréales dominent en Bretagne, elles laissent cependant la place à d'autres cultures dont les plantes textiles, telles que le lin et le chanvre qui engendrent ensuite une proto-industrie de filage et tissage dans le Léon (les créés), la région de Quintin-Loudéac-Pontivy (les bretagnes), dans la région de Rennes-Vitré avec les noyales sans oublier les non moins célèbres olonnes de la région de Locronan. Les travaux de Jean Tanguy⁹⁴ et Jean Martin⁹⁵ ont permis de mesurer la place importante de ces toiles dans l'économie bretonne : production de la fibre, transformation en toile, qui fait battre des milliers de métiers à tisser, et enfin commercialisation⁹⁶. On sait mal ce qu'il se passait à la ferme car l'étude ne commence souvent qu'une fois que le lin et le chanvre ont été rouis, teillés et filés. Les études réalisées à partir d'inventaires après décès montrent que ce textile grossier occupait une place importante chez les paysans dont de nombreux vêtements ou linge de lit étaient

91. Arch. dép. Finistère, 3 C 28, déclarations pour le vingtième, Querrien.

92. Il déplore qu'une partie importante des grains est perdue du fait de la conservation en meules des « bleds » et dénonce la trop stricte application de l'interdiction d'édifier qui ne permet pas aux domaniers de conserver leurs récoltes bien à l'abri dans des granges : LETACONNOUX, Jean, *Les subsistances et le commerce des grains en Bretagne au XVIII^e siècle : essai de monographie économique*, Rennes, Oberthur, 1909.

93. Une telle étude avait été menée par Joseph Goy et Emmanuel Le Roy Ladurie au début des années 1970 mais force est de constater que les historiens bretons n'ont pas suivi la démarche de ces précurseurs : GOY, Joseph, LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Les fluctuations de la dîme : conjoncture décimale et domaniale de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Paris, Mouton, 1972, 396 p.

94. TANGUY, Jean, *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du XVI^e au XVIII^e siècle*, Rennes, Apogée, 1994.

95. MARTIN, Jean, *Toiles de Bretagne. La manufacture de Quintin, Uzel et Loudéac, 1670-1830*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

96. À dire vrai l'aventure commerciale des créés du Léon commençait bien avant la production de la toile, puisque la graine de lin était importée depuis les pays du nord de l'Europe, ce qui générait un commerce actif depuis les ports de la Baltique jusqu'en Bretagne : POURCHASSE, Pierrick, « De Libau à Roscoff. L'indispensable graine de lin de Courlande », *Histoire et sociétés rurales*, n° 34, 2010, p. 53-78.

composés de chanvre ou étoupe⁹⁷. Par ailleurs, ces toiles tenaient une place majeure dans l'économie bretonne et s'exportaient largement vers l'étranger, avant que la politique mercantiliste de Colbert ne leur porte un coup d'arrêt⁹⁸. En 1588, les toiles à voile de Locronan équipaient l'Invincible Armada mais aussi bien des galions en partance pour l'Amérique. Les toiles de chanvre avaient également des usages plus modestes car elles servaient d'emballage à bien des produits bretons. Au XVII^e siècle, près d'un tiers de tous les produits acheminés d'Europe vers l'Amérique espagnole *via* Cadix sont des toiles et 75 % de ces toiles sont françaises et la moitié d'entre elles proviennent de Bretagne⁹⁹. Plus fines, les toiles de lin doivent leur prospérité à la conquête du Nouveau Monde où elles habillent les colons. Le marché anglais tient une place importante dans l'exportation des créés du Léon car il absorbe près de 80 % des exportations vers 1680, très loin devant le marché espagnol. Au siècle suivant les bretagnes produites dans la région de Loudéac, Quintin, Pontivy sont présentes sur le marché espagnol par l'intermédiaire de Nantes notamment. Les enclos paroissiaux du Léon sont le miroir de la prospérité des paroisses toilières aux XVI^e et XVII^e siècles¹⁰⁰. Les riches paroisses de Guimiliau, Saint-Thégonnec ou Commana font édifier de superbes églises, portails, ossuaires grâce à l'argent provenant de la production et de la vente des créés. Au nombre des productions de la terre, il ne faut pas oublier le vin dans le comté de Nantes et jusque dans la presqu'île de Rhuys, qui répond avant tout aux besoins locaux¹⁰¹.

Comme l'explique Annie Antoine, l'élevage a souvent été vu comme un « mal nécessaire », qui se justifiait par le besoin de fumer les terres destinées aux céréales, la nécessité d'avoir une force de traction pour conduire charrue et charrette aux champs ou enfin comme nourriture de paysans vivant en autarcie et alimentant un petit commerce local¹⁰². Il est depuis une vingtaine d'années questionné à frais

97. JADÉ, Marianne, *Vie quotidienne dans la paroisse de Mellac d'après les inventaires après décès (1670-1790)*, dactyl., mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Brest, 1992.

98. Un arrêt du Conseil du roi interdit en 1687 l'importation de draps anglais, contrepartie de l'exportation de toiles bretonnes et la guerre de la Ligue d'Augsbourg interrompt deux ans plus tard les échanges avec l'Angleterre. De même, les exportations de toiles à voile vers les Pays-Bas sont interdites car considérées comme matériel de guerre : QUÉNIART, Jean, *La Bretagne au XVIII^e siècle (1675-1789)*, Rennes, Ouest-France, 2004, p. 343.

99. CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Ouest-France, 1993, p. 155.

100. À une échelle plus modeste, les *kamdis* ou maisons à buée, leurs cuves et les routoirs qui parsèment le paysage rural breton constituent un témoignage de l'importance de l'activité toilière en Bretagne : LE GALL-SANQUER, Andrée, RICHARD, Jean-Luc, RICHARD, Marie-Louise, *L'or bleu. Le lin au pays de Lanerneu-Daoulas*, sn, 2005, 207 p.

101. Sur la question des échanges commerciaux, voir en particulier : TOUCHARD, Henri, *Le commerce... op. cit.*, p. 45, 159-162 ; CHAUVET, Alain, *Porte nantaise et isolat choletais : essai de géographie régionale*, dactyl., thèse de doctorat en géographie, Université de Nantes, 1986, p. 127-154, 159-209.

102. Cette notion de paysan vivant en autarcie est aujourd'hui remise en cause et nombre d'historiens ont montré au contraire l'ouverture au marché des ruraux : FERRAND, Guilhem, PETROWISTE, Judikaël

nouveaux par les historiens¹⁰³. Bien des régions de l'Ouest français connaissaient dès la fin du Moyen Âge une spécialisation dans l'élevage, qu'il s'agisse des bovins, équins ou bêtes à laine. Ces animaux étaient élevés pour leur lait, viande, laine ou cuir¹⁰⁴ et alimentaient un vaste commerce. « Deux routes de la viande sillonnent la Bretagne dès la fin du ^{xvii}e siècle : l'une amène les bestiaux poitevins qui ont commencé leur engraissement dans les prairies d'embouche du sud de la Loire, l'autre, à partir du Finistère, longe la côte nord de la péninsule¹⁰⁵ ». Si une partie des produits de l'élevage se retrouvait sur la table familiale ou était vendue dans les marchés locaux, une part importante mais difficile à mesurer générait des circuits marchands plus éloignés, avec une circulation d'argent qui bénéficiait aux éleveurs. Les mémoires universitaires rédigés par les étudiants bretons à partir des inventaires après décès prouvent que l'élevage n'était nullement négligeable, mais aucune étude de synthèse n'a à ce jour été entreprise à l'échelle de la Bretagne. L'importance de l'élevage se devine aussi par la présence des prés irrigués destinés à produire du foin pour la morte saison, lorsque la pousse de l'herbe est très réduite¹⁰⁶. Hormis les études de Jacques Charpy¹⁰⁷ sur le cheval¹⁰⁸, de Fañch Roudaut sur les vaches¹⁰⁹ et de Louis Élégoët sur les abeilles et le miel¹¹⁰, on sait peu de choses sinon que

(dir.), *Le nécessaire et le superflu. Le paysan consommateur dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XXXVI^e Journées internationales d'histoire de Flaran*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2019.

103. MORICEAU, Jean-Marc, « Une question en renouvellement : l'histoire de l'élevage en France », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106, n° 1, 1999, p. 17-40.

104. Les tanneries sont très nombreuses en Bretagne et tout particulièrement dans le nord de la province : DERRIEN, Dominique, « L'œil sur la lunette. L'industrie du cuir en Bretagne à la fin de l'Ancien Régime d'après l'enquête Necker de 1778 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 114, n° 1, 2007.

105. ANTOINE, Annie, « L'élevage : un facteur de spécialisation des économies rurales anciennes », dans Philippe MADELINE, Jean-Marc MORICEAU (éd.), *Acteurs et espaces de l'élevage (xvii^e-xx^e siècle). Évolution, structuration, spécialisation*, Caen, Association d'histoire des sociétés rurales, 2006, p. 23-38.

106. GUÉGAN, Isabelle, « Le pré dans l'économie agraire bas-bretonne au ^{xviii}e siècle. Aménagements hydrauliques et spéculations foncières », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 128, n° 1, 2021, p. 55-78.

107. CHARPY, Jacques, « Les chevaux bretons au ^{xviii}e siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXXXVI, 1960, p. 95-130, et t. LXXXVII, 1961, p. 3-31.

108. La thèse en cours de Bleuenn Le Roux (sous la direction de Jean-Marc Moriceau) à l'université de Caen devrait nous apporter des renseignements plus nombreux sur l'importance de l'élevage du cheval en Bretagne du ^{xvii}e au début du ^{xix}e siècle.

109. Celles-ci sont souvent « gares », c'est-à-dire que leur pelage est composé d'au moins deux couleurs, noire et blanche ou rouge : ROUDAUT, Fañch, « Les vaches bretonnes au ^{xviii}e siècle », dans ; *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, Fédération des sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 319-327.

110. ÉLÉGOËT, Louis, « L'apiculture en Basse-Bretagne au ^{xviii}e siècle », dans : *Gens de métier/Tud a vicher, Kreiz*, n° 12, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2000, p. 39-46.

ce bétail est petit et laid¹¹¹. Toute la littérature grise évoquée plus haut n'a pas fait l'objet d'une synthèse et quand on évoque l'élevage breton, il est fréquent de se référer au mémoire de l'intendant Des Gallois de La Tour de 1733 qui énumère, subdélégation par subdélégation, les animaux élevés dans la région¹¹². Les bovins et les chevaux étaient les plus nombreux. Au XVIII^e siècle, dans le Léon, le cheval remplace les bœufs pour le trait, alors qu'en Cornouaille la paire de bœufs sert encore. Enfin on sait moins comment le paysan élevait sa vache que ce qu'il faisait de ses productions, tel le beurre, cet élément de civilisation des Bretons selon Alain Croix. Fort goûté de Madame de Sévigné, le beurre breton, notamment celui de la Prévalaye, s'exportait en dehors de la province¹¹³. Nous ne savons guère de choses sur les porcs en dehors des sous à cochons relevées dans les prisages et mesurages ou des pièces de lard salé retrouvées dans les charniers. Si les productions bretonnes tiennent une place très limitée dans l'approvisionnement alimentaire de Paris¹¹⁴, elles dynamisent cependant le commerce, comme l'a montré Sklaerenn Scullier¹¹⁵. Autre élément de l'importance de l'élevage en Bretagne : le nombre élevé de foires et marchés où sont vendus en grand nombre des animaux et où se pressent des acheteurs venus de Normandie par exemple, dont les célèbres foires de la Martyre dans le Léon¹¹⁶. Enfin, comment ne pas évoquer, même brièvement, la pluriactivité terre/mer¹¹⁷ dans une province littorale où les hommes sont une partie de l'année en mer – cas des pêcheurs de la sardine en Bretagne méridionale¹¹⁸, par exemple –, tandis que les femmes dirigent seules la tenue avec l'aide de leurs enfants ou de journaliers. La pluriactivité n'est pas spécifique aux sociétés littorales, car elle se

111. Dans un tableau morphologique des bœufs qui approvisionnent Paris au XVIII^e siècle, les bêtes bretonnes sont présentées comme « petites ou très petites, d'un poids de 500 livres au plus, mais plus souvent de 350 à 500 livres et avec de grandes cornes : MORICEAU, Jean-Marc, *L'élevage sous l'Ancien Régime (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, SEDES, 1999, p. 60.

112. LEMAITRE, Alain J., *La misère dans l'abondance...*, op. cit.

113. QUELLIER, Florent, « Identité gourmande de la Bretagne moderne », *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, t. CXV, 2011.

114. ABAD, Reynald, *Le grand marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 2002.

115. SCULLIER, Sklaerenn, *Le commerce alimentaire dans l'Ouest de la France au XVIII^e siècle : territoires, pratiques, acteurs*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, Annie ANTOINE (dir.), Université Rennes 2, 2015, 799 p.

116. PEYRON, Paul, « La Martyre et sa foire », *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 1891, p. 129-139.

117. LE BOUËDEC, Gérard, « De l'estran au terroir des paroisses littorales ou l'agriculture littorale française du XVI^e au XIX^e siècle », dans Jean-Luc SARRAZIN, Thierry SAUZEAU (dir.), *Le paysan et la mer. Ruralités littorale et maritimes en Europe au Moyen Âge et à l'Époque moderne. Actes des XXXIX^e Journées internationales d'histoire de Flaran (13-14 octobre 2017)*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2019, p. 173-203.

118. ROBIN, Dominique, *Pêcheurs bretons sous l'Ancien Régime. L'exploitation de la sardine sur la côte atlantique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, 387 p.

rencontre aussi dans les campagnes éloignées de la mer. Nombre de ruraux exercent de fait plusieurs métiers complémentaires les uns des autres¹¹⁹. Elle se lit par exemple au travers des biens relevés dans les inventaires après décès. Lorsque l'on découvre 20 paires de sabots chez un paysan, on devine que celui-ci est aussi sabotier.

Même si la Bretagne peut être qualifiée de « pays de petite culture » et s'il est anachronique d'employer l'expression de « polyculture élevage », la péninsule bretonne connaît une agriculture diversifiée qui lui a permis d'ailleurs d'éviter les famines ou disettes que des régions pourtant riches, comme la Plaine de France, ont connues à l'époque moderne. En cela, les paysans bretons ont contribué à leur manière à « l'âge d'or » de la Bretagne.

Les hommes des campagnes

Les travaux de Jean Gallet invitent à dépasser les cadres stricts chronologiques en opérant une liaison entre le Moyen Âge et l'époque moderne, en partant pour le Vannetais des années 1460-1480, au moment où les sources deviennent plus nombreuses et, surtout, permettent de porter de nouveaux regards sur l'autorité seigneuriale et les manières dont elle s'exerce sur les paysans. L'idée de Jean Gallet est de démontrer que les sieuries, qui recouvrent l'essentiel des territoires, malgré l'absence de droits de justice, constituent les bases indispensables de l'autorité avec une proximité entretenue avec les assujettis/paysans : les sieurs vivent au milieu de leurs paysans, au milieu de leur domaine, bien que la géographie exacte demeure délicate, faute de repères aujourd'hui. Il ne faut pas oublier non plus la question de l'exercice de l'autorité seigneuriale et du paiement des redevances : celles, comme les convenants, que l'on voit apparaître dans la documentation à la fin du ^{xiv}^e siècle en Vannetais – dans l'arrière-pays et en bordure occidentale, à proximité de la Cornouaille –, sont beaucoup plus onéreuses pour les paysans et conduisent à de nouveaux rapports de force avec les corvées, alors que celles-ci sont très limitées pour les censives, de l'ordre d'une à deux journées de travail par an¹²⁰.

Jean Gallet insiste également sur le renforcement de l'autorité seigneuriale dans les années 1670-1680, qui constituent un véritable tournant à ses yeux. Les observations posent la question des rapports de forces entre les communautés rurales et les seigneurs. On constate que les querelles, les révoltes et les tensions se multiplient

119. LAGET, Frédérique, « Le marin et le maritain. Pistes de réflexion sur "l'effet tunnel" des littoraux médiévaux, ^{xiii}^e-^{xv}^e siècles », dans Frédérique LAGET, Philippe JOSSEAND, Brice RABOT (dir.), *op. cit.*, p. 131-141 ; ANTOINE, Annie, COCAUD, Martine, « La pluriactivité dans les sociétés rurales : approche historiographique » dans Aliette GEISTDOERFER, Gérard LE BOUÉDEC, François PLOUX (dir.), *Entre terre et mer : sociétés littorales et pluriactivité (^{xv}^e-^{xx}^e siècles). Actes du colloque de Lorient, 17, 18 et 19 octobre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 13-33.

120. RABOT, Brice, *Les structures seigneuriales...*, *op. cit.*, p. 145.

à l'exemple de la révolte des Bonnets rouges de 1675 qui est souvent perçue comme la fin d'une période de prospérité de la Bretagne¹²¹. Mais tout ne dépend pas des seigneurs : la fiscalité est étatique (taxe sur le papier timbré, la vaisselle d'étain, capitation, dixième puis vingtième, centième denier) ; les conditions météorologiques pèsent sur les récoltes et l'agriculture au temps du Petit Âge glaciaire, même si la Bretagne n'a pas connu les rigueurs extrêmes des « grands hivers¹²² ». Les conditions se dégradent peu à peu, posant la question des stratégies mises en place par les seigneurs – sans oublier les paysans – pour surmonter les crises et tenter de conserver leur position. Il ne faut pas se méprendre : les paysans pouvaient prendre part aux structures d'encadrement avec les fermes et les enchères. À la fin du Moyen Âge, quelques stratégies mises en place par les paysans peuvent être décelées en partant de l'examen des comptes seigneuriaux¹²³. Couplés aux aveux et aux minus, les comptes permettent d'établir des séries chiffrées plus rigoureuses et plus étoffées sur le plan chronologique, prélude indispensable pour porter de nouveaux regards sur les communautés d'habitants. Des familles peuvent se répartir l'accès à des moulins ou à des fours seigneuriaux pour s'enrichir. En se rapprochant de la sphère seigneuriale grâce aux échanges réguliers avec les receveurs et les autres sergents, ces familles de paysans font figure d'intermédiaires pour les autres habitants des campagnes, dont elles retirent peut-être de la reconnaissance¹²⁴, notamment lorsqu'il était question de régler des différends en justice¹²⁵. Que ce soit dans le Vannetais ou la région de Quimperlé, les riches domaniers font souvent office de fermiers des dîmes. Ils s'engagent à verser au curé décimateur une somme définie par contrat, quelle que soit la qualité de la récolte¹²⁶. Par conséquent, ces fonctions sont occupées par des paysans dont on a pu s'assurer de la solvabilité.

Quel que soit le mode de faire-valoir, chaque région voit l'émergence d'une classe aisée de paysans qui occupe les postes en vue dans le corps politique des paroisses. Les riches paysans marchands du Léon toilier étudiés par Louis Élégoët¹²⁷

121. Aubert, GAUTHIER, *Les révoltes du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

122. LACHIVER, Marcel, *Les années de misère. La famine au temps du Grand Roi*, Paris, Fayard, 1991.

123. Les comptes se généralisent dans les seigneuries à partir du xv^e siècle, RABOT, Brice, « Progrès et diffusion des techniques comptables à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Bretagne méridionale », *Comptabilité(s)*, n° 10, 2018. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/comptabilites/3119> ; *Id.*, « La gestion d'une seigneurie rurale... », art. cité.

124. *Id.*, « Communautés rurales et édifices... », art. cité.

125. *Id.*, « Un témoignage inédit et exceptionnel sur les justices seigneuriales bretonnes à la fin du Moyen Âge : le registre d'assises de Bois-Colombin (1378-1425) », *Médiévales*, 2022, t. 82, à paraître.

126. GUÉGAN, Isabelle, « L'abbaye Saint-Maurice de Clohars-Carnoët : une seigneurie foncière et ses tenanciers au xviii^e siècle », à paraître.

127. ÉLÉGOËT, Louis, *Les Juloded. Grandeur et décadence d'une caste paysanne en Basse-Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

étaient qualifiés de *Juloded*. Ces paysans marchands de toiles composaient un groupe social original, fermé sur lui-même qui administrait les fabriques. Dans le Trégor étudié par Christian Kermoal¹²⁸, les domaniers occupent les postes-clé au sein du corps politique, où ils gèrent les biens de la paroisse. Ces fonctions transmises souvent de père en fils, d'oncle à neveu constituent un formidable apprentissage pour les fonctions de maire, d'adjoint ou conseiller, que la Révolution met en place dans les communes. La place tenue par ces hommes tient à leur famille, leur fortune, la possession de terres – édifices et superficies des convenants – leur statut d'employeur, la maîtrise de l'écrit. Un regard davantage porté sur la terre montre que ces riches convenanciers sont les principaux acteurs du marché foncier dans la région de Quimperlé, où ils acquièrent les édifices et « superficies » des tenues à domaine congéable, parfois par la voie du congément, parfois par celle de la vente simple¹²⁹. Ils peuvent constituer des domaines importants dont ils ne mettent en valeur qu'une partie, préférant sous-louer le reste. Plus à l'est, les métayers de Louvigné-de-Bais occupent ces mêmes fonctions au sein des paroisses formant ce que Yann Lagadec appelle la « métairocراطية¹³⁰ ».

En définitive, les problématiques posées par les érudits de la fin du XIX^e siècle, centrées sur les rapports de forces et les dominations exercées par les seigneurs au travers des relations féodo-vassaliques, ont été peu à peu reprises et nuancées par les travaux consacrés à des espaces subrégionaux ou à d'autres plus restreints, dans le cadre d'études de seigneuries. Une dissymétrie s'observe selon les époques. L'histoire rurale bretonne au Moyen Âge est surtout restée centrée sur les seigneuries, qui constituent un cadre essentiel de mise en valeur et d'autorité dans un contexte d'habitat dispersé. Une étude des paysans à l'échelle de la province reste à conduire, pour mettre en exergue les différents modes de faire-valoir et les stratégies d'accommodement avec le pouvoir seigneurial. Les études consacrées à l'époque moderne ont davantage porté sur des thématiques comme les domaines congéables, les élites rurales et depuis peu la place et le rôle joué par les landes dans l'économie agraire pour ne citer que quelques exemples. Les historiens modernistes ont tiré parti de sources plus abondantes, mais butent comme leurs collègues des périodes précédentes sur un obstacle majeur : les sources bretonnes restent retorses et difficiles à exploiter, notamment pour la première modernité. L'on ne peut donc qu'inviter les chercheurs

128. KERMOAL, Christian, *Les notables du Trégor. Éveil à la culture politique et évolution dans les paroisses rurales (1770-1850)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

129. GUÉGAN, Isabelle, *Rapport à la terre...*, *op. cit.*,

130. LAGADEC, Yann, *Pouvoir et politique en Haute-Bretagne rurale. L'exemple de Louvigné-de-Bais (XV^e-XIX^e siècles)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire, Alain CROIX (dir.), Université Rennes 2, 2003.

à s'emparer des thématiques rurales pour bâtir des synthèses à l'échelle régionale, en jouant notamment sur les échelles pour souligner les singularités bretonnes, sans oublier la question des influences extérieures. Enfin, il serait bon de mettre en relief le rôle joué par les « petites gens de la terre » que sont les femmes, les paysans moyens ou les journaliers, car la communauté paysanne ne se limite pas aux élites propriétaires de domaine congéable, tenanciers de censives, fermiers des métairies ou riches métayers.

Isabelle GUÉGAN

Docteur en histoire moderne – chercheur associé au Centre de recherche en histoire bretonne et celtique (CRBC), Université de Bretagne occidentale

Brice RABOT

PRAG en histoire médiévale, Nantes Université – Chercheur associé au Centre de recherche en histoire internationale et Atlantique (CRHIA, Nantes Université), et au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale (CESCM, Université de Poitiers)

RÉSUMÉ

Retracer l'histoire rurale de la Bretagne du Moyen Âge à la Révolution française est une véritable gageure, tant les champs d'investigation et les approches ont été variés. Les auteurs de cet article en sont parfaitement conscients et ont cherché, modestement, en partant des travaux les plus importants et des dernières tendances historiographiques, à offrir quelques éléments aux chercheurs qui seraient tentés de reprendre le dossier. Les nouvelles approches en matière d'histoire environnementale, par exemple, invitent à questionner les hommes et les territoires en lien avec les problématiques qui traversent nos sociétés aujourd'hui. L'histoire rurale a ici un certain nombre d'atouts à faire valoir. La seigneurie, la terre et les hommes des campagnes composent un véritable triptyque, où chacun interagit avec les autres. Les propos sont autant d'invitations à poursuivre les réflexions en multipliant les études et en défrichant un certain nombre de thèmes peu ou pas explorés jusqu'ici.

VOLUME I

Le congrès de Rennes

Alain CROIX – Soixante années d'histoire en Bretagne

Bruno ISBLED – La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-2021

Françoise MOSSER – Entre érudition et convivialité : souvenirs de la SHAB il y a cinquante ans

Pierre-Yves LAMBERT – La philologie celtique à Paris depuis un siècle

Ronan CALVEZ – Une présence, en creux : la langue bretonne dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (1920-1974)

Anne VILLARD-LE TIEC, Myriam LE PUIL-TEXIER, Théophile NICOLAS – Les apports récents de l'archéologie sur les Gaulois, vus à travers les pratiques funéraires armoricaines

André Yves BOURGÈS – De M^{re} Duchesne à la Vallée des saints : un siècle d'avatars hagiologiques en Bretagne (1920-2020)

Magali COUMERT – Les migrations bretonnes et britanniques au haut Moyen Âge, un siècle de questionnements

Florian MAZEL – La « réforme grégorienne » en Bretagne entre Église, religion et société : les avatars historiographiques d'une vieille question

Michel NASSIET – La recherche historique sur Anne de Bretagne

Dominique LE PAGE – Union et intégration de la Bretagne à la France, de l'État breton au début du règne de Louis XIV : historiographie et débats

Philippe HAMON – Les guerres de Religion en Bretagne (1560-1598) : tempête dans un âge d'or ? Jeux d'échelle historiographiques

Pierrick POURCHASSE – Les activités maritimes de la Bretagne à l'époque moderne

Olivier CHALINE – La Bretagne et la frontière maritime d'État

Gauthier AUBERT – Vive le roi sans l'absolutisme ? Un siècle d'histoire de la monarchie absolue en Bretagne (1920-2020)

Philippe JARNOUX – Un « âge d'or » ? Regards historiographiques sur la société bretonne des Temps modernes

Solenn MABO – La Révolution en Bretagne trente ans après le Bicentenaire : une question toujours vivante ?

Christian BOUGEARD – L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : construction, champs, enjeux

Yvon TRANVOUEZ – Essor et déclin d'une historiographie régionale : l'histoire religieuse de la Bretagne contemporaine (1985-2021)

Isabelle GUÉGAN, Brice RABOT – L'histoire rurale de la Bretagne depuis un siècle

VOLUME II

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES – Deux chercheurs gallois sur le terrain breton. Un demi-siècle d'aventures

Daniel LE COUÉDIC – Un siècle d'urbanisme à la mode de Bretagne

Jacqueline SAINCLIVIER – Les femmes dans les sociétés historiques de Bretagne

Sébastien CARNEY – Le roman national des nationalistes bretons (1921-aujourd'hui)

Philippe GUIGON – Le « A » de SHAB : « archéologie » ou « amnésie » ?

Yann CELTON – Un type clérical, les prêtres érudits. L'exemple des clercs historiens et historiens de l'art en Bretagne au XX^e siècle

Thierry HAMON – Un siècle de recherches en histoire du droit breton (1920-2021)

Cyprien HENRY – Les sociétés historiques et l'édition des sources en Bretagne au XX^e siècle

Manon SIX – L'histoire de Bretagne au Musée de Bretagne

Jean-Luc BLAISE – Table ronde. Les sociétés historiques et la protection du patrimoine, hier et aujourd'hui

(participants : Christine JABLONSKI, Michèle Le Bourg, Solen PERON, Alain PENNEC, Christophe MARION)

Pascal ORY – Conclusions

Denise DELOUCHE – Vingt-cinq ans d'expositions et de publications en Bretagne sur la peinture

Isabelle BAGUELIN, Cécile OULHEN, Hervé RAULET, Xavier de SAINT CHAMAS – La Conservation régionale

des Monuments historiques de Bretagne : dix ans d'activités

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2021

40 € (pour les 2 volumes)



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE